EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	**:**	**23 Février 2023**
Présidence	**:**	**M. Jean-Claude Merminod**
Objet	**:**	**Préavis n° 2023/01 - Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens**

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/01,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal ;
2. d'approuver et de soutenir la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4. avec l'objectif :
   - d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020, sans procéder à l'achat de crédits carbone ;
   - de contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles ;
   - d'adapter le territoire aux changements climatiques et créer une culture « climat » au sein de l'administration ;
3. de prendre connaissance de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes.

Ainsi délibéré en séance du 23 février 2023.

Le Président		La Secrétaire
Jean-Claude Merminod	CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS	Gaelle Weissert